

Paris, le 29 novembre 2021,

Monsieur le Président,

Dans le cadre du Congrès annuel de l'Assemblée des Départements de France, la CNAPE vous alerte sur la gravité de la crise d'attractivité qui frappe singulièrement le secteur de la protection de l'enfance. Parmi les acteurs impactés, figurent au premier rang les associations sur lesquelles reposent pourtant la mise en œuvre de la grande majorité des mesures d'accompagnement des enfants et des jeunes.

Le manque d'attractivité des métiers de la protection de l'enfance interpelle notre fédération depuis quelques années, et la crise sanitaire a aggravé cette situation, creusant le déficit de candidats à ces emplois. Les éducateurs spécialisés en particulier se détournent de la protection de l'enfance ce qui ne manque pas de nous interroger sur cette désaffection croissante et inquiétante.

En effet, l'exercice de ce métier requiert une qualification solide et un savoir-faire que des recrutements par défaut ne peuvent compenser, voire même exposer les institutions à un surcroît de violences institutionnelles. D'ailleurs la succession de reportages à charge visant à dénoncer des pratiques violentes à l'encontre des enfants se sont souvent appuyés sur des salariés non aguerris et peu qualifiés. Nous avons à cet égard, associations comme Départements, l'obligation commune de restaurer l'image de ces professionnels, celle de l'aide sociale à l'enfance et la protection de l'enfance dans son ensemble.

L'insuffisante prise en compte de leur rôle lors de la crise sanitaire et surtout durant le premier confinement, indéniablement en première ligne, de la part de l'Etat, mais aussi de certains Départements, alors qu'ils ont poursuivi leur activité malgré le manque d'équipements de protection, a contribué à renforcer l'idée de leur invisibilité alors qu'ils remplissent une mission si difficile comme vous le savez.

Leur réaction de colère aujourd'hui exprime leurs attentes quant à plus de reconnaissance et de valorisation de ce métier par les pouvoirs publics, et plus largement de tous les métiers qui contribuent à la protection de l'enfance. Ils n'admettent pas leur exclusion de la prime COVID, puis des revalorisations salariales suite aux accords du Ségur de la santé, ce qu'ils interprètent comme une déconsidération qu'ils vivent comme une injustice profonde.

Dans ce contexte, les associations doivent faire face à une grave pénurie de personnels pour assurer leur mission au titre de l'aide sociale à l'enfance, à un turnover incessant et à une dégradation des conditions de travail des équipes.

A titre d'exemple, près de 400 postes financés ne sont pas pourvus dans le seul département des Bouches-du-Rhône. Les difficultés de recrutement sont par ailleurs aggravées par les inégalités de traitement opérées par les départements eux-mêmes. Certains concurrencent les associations de manière déloyale en revalorisant uniquement leurs propres agents. Cela amplifie le sentiment d'injustice ingérable pour les gestionnaires, qui résulte de la rupture d'équité de traitement entre les professionnels qui relèvent du secteur public et ceux des associations d'une part, et entre professionnels qui exercent au sein d'une même association, voire d'une même structure d'autre part. Certes la revalorisation salariale n'est pas le seul remède à cette situation mais elle peut y contribuer grandement.

Les services et établissements associatifs sont à présent à bout de souffle. La question de l'attractivité doit s'inscrire sans délais dans une réflexion globale sur la formation, la rémunération, la reconnaissance et les conditions de travail des professionnels. L'annonce du Premier ministre quant à réunir les acteurs du secteur social et médico-social à partir du 15 janvier prochain, est sans doute une première réponse, mais elle ne mettra pas le focus sur les spécificités de la protection de l'enfance.

C'est pourquoi la CNAPE alerte sur l'urgence à traiter cette question, et demande la mobilisation de tous les Départements pour apporter de l'apaisement. Il en va de leur responsabilité première d'alerter l'État sur les graves tensions qui animent l'ensemble du secteur de la protection de l'enfance.

En ma qualité de Présidente de la CNAPE, j'espère sincèrement que ce message trouvera un écho et un appui soutenu de votre part.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Josiane BIGOT

Magistrate honoraire

